



AVIS PUBLIC

MODIFICATION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

IMMEUBLE : 995, 1^{re} avenue, L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

LOT : 4 590 509

BÂTIMENT VISÉ : n.a.

AVIS est, par les présentes donné qu'une demande de certificat d'autorisation de démolition pour la propriété précitée a été enregistrée conformément au Règlement régissant la démolition d'immeubles (CA28 0019).

Le Comité d'étude des demandes de démolition se prononcera sur une demande de modification des conditions d'un certificat d'autorisation de démolition lors d'une séance publique **le mardi 15 septembre 2026 à 19 h**, à la salle Madeleine-Lahaye, située au 500, montée de L'Église à L'Île-Bizard.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de cet avis public, ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la secrétaire d'arrondissement de la façon suivante :

Courriel : secretariat.ibsg@montreal.ca

Par courrier postal : Mairie d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, Secrétariat d'arrondissement, 350, montée de l'Église, L'Île-Bizard (Québec), H9C 1G9

**FAIT à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève
Ce 1^{er} septembre 2026.**

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza